42e Année. — Tome LXXXII N° 2133 Paris, 16 Mai 1935

REVUE DE VITICULTURE

ANNIVERSAIRE

Il y a deux ans, nous réunissions pour la première fois, dans notre propriété de Denty, un groupe de viticulteurs qui, sous la présidence de M. Crassous, entendirent développer par MM. Pasquet, directeur de la Société Départementale d'Agriculture de l'Hérault ; Astruc, directeur de la Station œnologique du Gard, les bienfaits que pouvait attendre la viticulture en général et en péril, de la concentration des moûts, à la suite de l'expérience que nous venions d'en faire, au cours des vendanges mal mûries de 1932.

Pour rechercher le degré minimum imposé par la loi, nous avions été amenés à cette constatation que nous avions fait disparaître par évaporation, et d'une manière définitive, une quantité importante du volume initial mis en œuvre de notre récolte et nous avions conclu simplement, que là pouvait résider l'un des remèdes essentiels, pour échapper à la crise viticole qui venait.

Depuis 1933, nous vîmes avec la plus grande joie nombre de ceux qui avaient assisté à ces conférences et démonstrations, procéder à leur tour à des installations dont tous sont unanimes à se déclarer satisfaits après que, à pied d'œuvre, si l'on peut dire, ils purent apprécier quels profits pouvait retirer de cette pratique l'intérêt général viticole.

Ces adeptes de la concentration sont maintenant groupés sous un même pavillon, celui du Syndicat des Viticulteurs-Concentrateurs de France, qui compte une centaine de membres. Il est intelligemment dirigé par M. Cayrol, président de la Société départementale d'Agriculture de l'Hérault, dont le dévouement est tout simplement admirable et la haute compétence bien connue de tous.

Une centaine de membres ! C'est évidemment peu, si l'on considère le nombre des viticulteurs français, mais c'est beaucoup, c'est énorme, quant au résultat obtenu par cette poignée d'hommes de bonne volonté, que l'on a criminellement tenté de décourager, de ridiculiser, qui ne s'en sont pas tenus à des parlottes, mais ont agi efficacement en évaporant en cette année de pléthore catastrophique, 644.000 hectolitres de leur récolte.

En d'autres pays — dont les dirigeants ne se contentent pas, pour défendre leur siège, d'animer les uns contre les autres ceux dont c'est le devoir impérieux de veiller sur les intérêts — les efforts de ces bonnes volontés auraient été considérés, attentivement suivis, encouragés, développés. En France, on a tout fait pour décourager les concentrateurs de moûts et on les a même pénalisés en exigeant d'eux, inéquitablement, des prestations d'alcool sur les quantités disparues par évaporation, sous prétexte qu'ils n'avaient évaporé que de l'eau, comme si cette eau n'eût pas pris nom de vin, si elle était restée sur le marché !

Cette argumentation fantastique, qui nous a été fournie par M. le ministre des Finances, sans doute mal informé, a provoqué de notre part une question

restée sans réponse et que nous nous plaisons de renouveler, tant elle est d'importance et logique :

« *Supposons* — disions-nous — *que chaque viticulteur ait fait comme les* « *concentrateurs et que, dans ces conditions, le produit de la récolte, au lieu de* « *97 millions d'hectolitres, ait été ramené à 71 millions. Auriez-vous exigé la* « *distillation de 16 millions d'hectolitres sous prétexte qu'ils existaient quanti*- « *tativement avant concentration ?* »

Momentanément, les viticulteurs-concentrateurs, qui tous se félicitent de leur tentative, ne sont qu'un petit nombre, mais ils représentent un principe, une évidence et de formidables espérances.

En effet, si au lieu de la centaine qu'ils se trouvent être ayant fait cette année disparaître 644.000 hectolitres de leur récolte, ils avaient été deux mille — deux mille seulement sur les 1.528.481 viticulteurs déclarants de France — cela aurait pu être environ 14 millions d'hectolitres en moins. Il n'y aurait pas eu crise, ou du moins, elle eût été considérablement atténuée. L'Etat eût fait d'appréciables économies.

La manifestation du 16 avril à la Foire-Exposition de Montpellier, où des hommes qui veulent vraiment rechercher une solution à la crise ont pu — et ils étaient nombreux — entendre les conférences du matin, voir les appareils en pleine action l'après-midi, déguster les vins chaptalisés aux concentrés, les moûts susceptibles d'être régénérés dans nos colonies non productrices de raisin, les confitures, tout cela irréprochable et impeccable, se sont rendu compte qu'il ne s'agit pas là d'une utopie, ni de rêves dans la lune, mais d'une éclatante vérité que les pouvoirs publics n'ont pas daigné venir considérer, tandis qu'ils se seraient dérangés pour l'inauguration d'un monument ou d'une statue et pour des raisons bien moindres encore, mais plus politiques.

Et voilà la nouvelle récolte qui vient. Quatre mois seulement nous séparent des vendanges. D'un jour à l'autre, les stocks en cave se reportent en attendant l'effet de la loi, la hausse de demain, dont les augures nous rappellent assez l'anecdote du coiffeur : « *Demain, on rasera pour rien* » !

N'eût-il pas été plus sage d'aider *moralement* au développement de la concentration des moûts de la future récolte, en apaisant les hésitants, en leur disant que quelle que soit la nouvelle loi que l'on sera contraint de voter — si on le peut — les viticulteurs seraient exonérés de tout blocage et de toute distillation sur les quantités évaporées ?

N'était-ce pas là un moyen d'économie certaine pour les finances publiques ? Et nos gouvernants n'auraient-ils pas dû déjà affirmer qu'ils mettraient tout en œuvre pour assurer le développement de la consommation des jus de raisin concentrés, de leur régénération dans nos colonies, de toutes les facilités à accorder pour leur exportation à l'étranger où on les consomme et les régénère et particulièrement en Angleterre ?

Le progrès aura finalement raison. On n'arrête pas le progrès, lorsqu'il est en si bonne voie et au service de gens de bonne foi, qui apportent toute leur énergie à le faire triompher. Il faut qu'il triomphe pour ramener la paix et la pros-

périté dans le monde viticole exténué, afin de racheter ainsi les fautes impardonnables commises par ceux qui, en ayant reçu mission, avaient le devoir de les sauvegarder.

NAVATEL-ROUSTAN.

LES CONDITIONS ACTUELLES DE L'EXPORTATION DES VINS DE FRANCE (1)

4. *Allemagne.* — Un seul fait lui interdit de nous acheter des vins : sa pauvreté. De plus, la France vient de faire certains accords commerciaux déplorables pour les vins avec l'Allemagne.

Ce pays importe chaque année d'assez importantes quantités de vins « vinés » à 23° pour fabriquer son eau-de-vie ou « weinbrand ».

Les vins français étaient préférés des distilleries allemandes par leurs qualités. En 1926, nous avons fourni 76 % du tonnage total de vins vinés importés.

Mais le gouvernement allemand vient de limiter à 12,2 % l'importation totale des vins français vinés.

L'Italie et la Hongrie tirent le meilleur parti de ces accords désastreux.

5. *Nos colonies.* — Il est naturel de penser que nos colonies devraient nous servir à écouler l'excédent de nos produits.

Pour le vin, des obstacles sérieux se dressent :

— La faible consommation par les indigènes, dont la religion interdit l'emploi des boissons alcoolisées, comme les mahométans. De plus, la propagande est peu poussée en faveur de la consommation indigène, l'alcoolisme menaçant facilement ces gens buvant sans mesure.

— Le prix du vin français dans nos colonies est trop élevé par suite de droits importants qui viennent le frapper.

Les vins étrangers arrivent à meilleur compte étant donné leur faible prix au départ. 100.000 hl. de vins de Grèce, d'Espagne, du Chili, du Portugal ou d'Italie sont entrés dans nos colonies en 1932. Dans cette même année, on a consommé au Maroc 3 *fois plus de vins étrangers que de français*, malgré la proximité de l'Algérie.

— Enfin, de nombreux « ersatz » trouvent dans l'indigène un consommateur facile et non averti.

Les trafiquants de ces produits ont la partie belle devant une telle clientèle.

— Des fraudes nombreuses sont commises pour les mêmes raisons et le service des fraudes n'est pas toujours aussi bien organisé qu'à la métropole.

Le résultat de tout ceci est le suivant :

En 1932 :

La consommation des vins français dans les colonies françaises a été de 1 l. 4 par habitant, alors que celle des vins portugais dans les colonies portugaises était

(1) Voir *Revue*, N° 2127, page 213.

de 2 l. 11 ; celle des vins italiens dans les colonies italiennes : 2 l. 17 ; celle des vins espagnols dans les colonies espagnoles : 7 l. 14.

6. — Nous retrouvons dans tous les autres pays qui étaient nos clients des causes analogues de défection, sans parler de la Russie, avant guerre grande importatrice de nos vins, dont les achats sont tombés à 0 dès la révolution.

Nous pouvons toutes les regrouper et les résumer ainsi :

— Le vin est trop considéré comme un article de *luxe* dont on se passe facilement, surtout en période de crise.

— Baisse générale du pouvoir d'achat.

— Forte élévation des prix de nos vins après la guerre : on a vendu le vin jusqu'à 30 fr. le degré hectolitre.

— Concurrence des nouveaux vignobles :

De l'Amérique du Sud ;

De l'Australie, produisant actuellement 600.000 hl.;

De l'Union Sud-Africaine, qui en 1924 produisait 115.558 hl., en 1932, 207.421 hectolitres.

Ces vignobles produisant à meilleur marché et quelquefois même, soutenus par des primes à l'exportation.

— Reproches adressés par l'étranger à tort à nos vins vinés et à juste titre à nos vins défectueux qu'on leur envoie parfois.

— Usurpation des appellations d'origine.

— Concurrence des « ersatz » et des vins fraudés.

— Manque de propagande.

— Manque absolu d'entente entre nos vignerons et nos négociants exportateurs qui ne veulent rien savoir pour s'entendre et faire une bonne réclame en commun, chacun ne cherchant que son intérêt propre.

— Droits de douane bien souvent excessifs.

— Cherté et difficulté des transports.

Droits de douane

La limite que ne devrait pas dépasser ces droits devrait être celle au-delà de laquelle les recettes perçues à l'entrée baissent par suite de la réduction de consommation.

Seule l'Angleterre semble avoir compris cette règle.

Le gouvernement français devrait faire un effort pour amener les puissances étrangères à des tarifs moins rigoureux. Voici d'ailleurs les tarifs de diverses nations, ramenées en francs français.

A titre de comparaison :

La France : 84 à 336 fr./hl. selon le tarif en vigueur dépendant lui-même des accords commerciaux.

	Vins en fûts par hl.	Vins en bouteilles par bouteille	Vins mousseux par bouteille	Suppléments
	—	—	—	—
Allemagne { rouges.	192,—	10,80	22,20	Droit additionnel de 6,10 par bouteille pour mousseux.
Allemagne { blancs.	270,—			
Australie.........	1500,—	19,60	27,10	Surtaxe de primage de 10 % ad valorem, taxe de vente 5 % sur valeur facturée augmentée des droits de douane et de primage.
Autriche...... ...	198,—	5,30	18,30	
Belgique	94,50	2,85	6,55	
Canada	68,25	0,70	9,50	Taxe de vente : 5 % ad valorem, droit d'accise : 3 % ad valerem.
Espagne	200,—	2,50	25,— (12,50 pr Champagne)	
U. S. A.	—	23,80	25,—	Taxes fédérales : vins ordinaires 0,40/l., mousseux 3,10/l. Taxes d'Etat diverses non fixées.
Grande-Bretagne . .	334,60	1,70	12,15	
Italie	241,80	1,45	6,25 (Champagne)	
Pays-Bas..........	369,35	10 % en suppl. ad valorem	495,35/hl. +10 % ad valorem	
Portugal	715,—	4,80	14,30 (13,25 pr Champagne)	Surtaxe de 20 %.
Suisse...........	118,20	4,45	5,95	

Transports

Ils sont en général assez difficiles :

Les vins transportés par bateaux, en particulier, sont exposés à des températures extrêmes sur les quais ou dans les cales et arrivent quelquefois avariés, ce qui complique bien souvent les affaires avec l'étranger.

Les réglementations des chemins de fer sont à peu près les mêmes que les règles intérieures de la France.

La convention de Berne est à signaler toutefois pour les facilités qu'elle procure : elle résume et unifie les règlements internationaux, les frais de transport, les actions judiciaires pour tous les pays qui y adhèrent : presque tous les pays d'Europe.

Quant aux transports maritimes, un code spécial les régit.

C. Les principaux pays qui font encore des affaires intéressantes avec nous restent à l'heure actuelle :

La Belgique, qui malgré son chiffre bien diminué nous est toujours restée fidèle et qui a favorisé nos vins. Nous en sommes encore le premier fournisseur.

Puis viennent : la Suisse, les Pays Scandinaves, l'Angleterre, le Canada, nos colonies.

Espérons retrouver un jour le marché des Etats-Unis.

Ajoutons enfin les Compagnies maritimes françaises, dont les achats sont considérés comme exportations et qui, par suite, permettent aux propriétaires de se débloquer d'autant.

III. — *Remèdes à apporter pour augmenter notre exportation*

Je n'ai pas l'intention d'élaborer un plan économique détaillé destiné à remonter d'un seul coup notre exportation. Ce serait bien prétentieux, bien exagéré. Je me contenterai de signaler quelques remèdes qu'on a souvent signalés, mais dont on n'a pas tenu compte ou du moins pas suffisamment.

Signalons tout d'abord que l'exportation de nos vins, si elle pouvait reprendre une activité nouvelle, serait le plus sûr moyen de nous dégager de nos excédents : nous devons tout mettre en œuvre pour remonter son chiffre à une valeur digne de nos vins.

Les causes de chute de notre chiffre sont nombreuses, les remèdes devront l'être également et c'est seulement en faisant converger de nombreux efforts qu'on arrivera à obtenir un résultat.

Ne laissons pas oublier aux pouvoirs compétents que jamais l'exportation de nos vins n'a eu des jours aussi beaux que celle des autres produits. Elle demande à l'heure actuelle une faveur spéciale, un droit de priorité sur les autres, droit qu'elle a bien mérité, après tous les mauvais jours qu'elle a passés seule depuis 20 ans.

L'agriculture souffre, c'est avant tout la force la plus vitale d'un pays comme la France et c'est elle qu'il faut soigner la première. Son redressement conditionne celui de l'industrie et du commerce, de la nation entière par conséquent.

1. **La qualité.** — C'est tout d'abord à la qualité qu'il faut s'attacher pour nos expéditions à l'étranger. Ce ne sont que les meilleurs vins de nos meilleurs crus qui doivent partir, après avoir réservé les quantités nécessaires à la consommation intérieure qui s'est parfois inquiétée de voir partir nos bons vins. Les quantités de notre production de crus renommés sont assez importantes pour satisfaire à la fois la France et ses clients.

On a également préconisé d'envoyer à l'étranger nos vins ordinaires de belle qualité, qui sont plus abordables et feront prendre petit à petit le goût du vin à nos nouveaux clients. Ceux-ci ne s'achemineront que par la suite vers les vins de grands crus, lorsqu'ils seront vraiment amateurs.

Constatons que les deux procédés ne s'opposent en rien ; que l'on débute par le haut ou par le bas de notre échelle de crus, on vise au même but. Cependant, si ce second procédé est employé, remarquons qu'il ne devra pas l'être seul, nous ne pouvons pas laisser ignorer à nos clients les meilleures de nos marchandises.

Dans les grands crus comme dans les plus modestes, la même règle doit dominer ; fournir de la qualité.

Ce qu'il faut éviter, c'est l'envoi de vins défectueux invendables à l'intérieur. L'étranger est peut-être moins connaisseur, souvent, que le Français habitué à

sa boisson nationale, mais il se rend fort bien compte des tromperies dont il est la victime.

Ne refaisons pas pour les vins la même faute que nous avons faite pour nos fruits.

Le bon vin sera le meilleur ambassadeur de la France et de son commerce.

Soignons particulièrement les Etats-Unis que nous avons déçus dernièrement par l'envoi de quelques vins médiocres et surtout par certains cognacs envoyés par des commerçants peu scrupuleux. Il nous faut à tout prix racheter ces fautes pour retrouver ce marché.

Il conviendrait peut-être de faciliter les poursuites que pourrait intenter un client victime d'une tromperie. Des organismes de surveillance et de contrôle auraient certainement un grand intérêt : pourquoi ne pas créer une sorte de service spécial de répression des fraudes pour les vins qui vont sortir de France ?

Dans le pays destinataire lui-même, des inspecteurs français pourraient également exercer une surveillance sur les vins qui sont mis en vente.

2. **La publicité.** — Aucun commerce ne peut se passer de publicité.

Il nous faudrait créer des organes chargés dans chaque pays de présenter nos vins.

Notre publicité à l'étranger s'est montrée bien inférieure à celle de l'Italie, par exemple, qui aux Etats-Unis a su, par ce moyen, faire prévaloir ses vins.

En ayant pour meilleur argument la qualité de nos produits, il serait, semble-t-il, assez facile d'arriver à faire acheter davantage.

Les preuves de l'utilité d'une propagande active pour le vin ne sont plus à fournir : les plus importantes maisons de Paris sont celles qui ont fait la réclame la plus active et la mieux organisée.

3. — Une entente entre les divers intéressés à l'exportation des vins français, absente actuellement, serait à souhaiter. Telle maison de champagne grand cru qui consacre un budget important pour sa publicité n'accepterait sans doute pas, à l'heure actuelle, une subvention à une réclame générale pour les vins du même type, et à plus forte raison *pour le vin tout court.* L'union est bien difficile entre producteurs de régions différentes.

Nous devrions comprendre en France l'utilité de la centralisation des efforts. Malheureusement pour nous, l'Italie l'a compris, l'Allemagne également sur un autre terrain. Il importe de s'entendre, d'unir ses forces pour arriver à un résultat. Cela n'entrave en rien la libre concurrence.

La création d'un comité central d'exportation de tous nos vins serait à envisager, ayant pour but une propagande intense et large.

4. — *Les traités commerciaux.* — Il faut tenir grand compte de la viticulture française dans nos accords commerciaux avec l'étranger.

Il lui faut une situation plus privilégiée que celle qu'elle a eue jusqu'ici. Des industries quelconques pourront peut-être se croire lésées des alliances que nous passerons avec l'étranger, on ne peut jamais, dans un traité commercial, satisfaire tout le monde. N'oublions pas que la vigne et le vin font vivre de 6 à 7

millions de Français. Le vin est notre produit national par excellence, et il faut le défendre. Attachons-nous plus à des réalités qu'à des papiers et des promesses. Les avantages consentis à nos vins doivent se traduire par une augmentation effective des ventes.

Si une puissance étrangère fixe ses droits de douane à un taux élevé, et que par un second traité elle abaisse ces droits dans une proportion insuffisante, nos négociateurs ont perdu leur temps et les contreparties données par eux en échange sont onéreuses et sans profit. Tel est le cas de la réduction obtenue du Portugal pour les vins de Champagne.

Si, après avoir réduit ses droits de douane, un pays non producteur augmente ses taxes intérieures de telle sorte que l'ensemble des impôts qui grèvent nos vins soit encore plus lourd, on a travaillé vainement. C'est ce qui s'est produit lors des conventions commerciales avec la Pologne.

Si, ayant consenti des tarifs acceptables, un Etat favorise la production de prétendus vins de fruits artificiels, les avantages obtenus de lui par la France perdent une large part de leur intérêt.

Si des restrictions de change ou de contingentements, comme en Allemagne et en Pologne, doivent rendre impossibles toutes transactions normales, si les paiements doivent être indéfiniment retardés sous prétexte que le vin est une marchandise de luxe, il est inutile d'avoir donné des avantages onéreux au pays contractant.

Si un pays se ferme obstinément à nos vins, nous pouvons bien lui interdire l'entrée de ses produits en France : nous importons d'Allemagne par exemple des produits chimiques et du matériel électrique, alors que de son côté elle vient de nous supprimer les trois quarts des affaires de vins que nous faisions avec elle. Si nous nous adressions aux Etats-Unis pour ces fournitures, peut-être ceux-ci nous consentiraient des tarifs douaniers moins élevés.

On pourrait fort bien signaler à la Pologne qu'il est incroyable qu'un pays de 30 millions d'habitants importe par trimestre 500 hectos de nos vins.

Ne craignons pas des difficultés commerciales trop fortes, car il nous faut remarquer que les pays avec lesquels nous travaillons le mieux : la Suisse, le Canada, sont ceux avec lesquels nous avons des traités de concessions mutuelles : nous n'exportons des vins en Suisse à un tarif de faveur qu'autant que nous lui achetons des fromages. De même pour les blés canadiens. Les résultats sont là : la Suisse et le Canada sont parmi les rares de nos clients avec lesquels notre chiffre d'importation des vins s'est amélioré depuis 1913 . Suisse, 129.300 hectos en 1913 ; 142.300 hectos en 1932. Canada, 3.100 hectos en 1913 ; 5.700 hectos en 1933.

Nous avons vu plus haut que la France importait trois fois plus de vin qu'elle n'en exportait ; il faut absolument rétablir l'équilibre et même nous devons, étant donnée la valeur de nos produits, faire pencher la balance en notre faveur. Le meilleur procédé n'est peut-être pas celui qui consiste à fermer nos frontières aux vins exotiques,, mais celui qui consiste à faire vendre davantage.

En effet, les vins exotiques espagnols par exemple, qui viennent chez nous,

sont destinés, avec leurs gros degrés, à remonter certains des nôtres. Ils nous sont fort utiles bien souvent.

De plus, ce sont des régulateurs du marché et en cela encore leur rôle est appréciable : selon ce qu'on en importe ils freinent une hausse intempestive, et si les cours sont trop bas, ils ne sont pas dangereux, étant à un prix trop élevé.

Mais ce que nous devons exiger, c'est une importation égale par l'Espagne de nos vins de cru.

Sinon, employons aux mêmes fins les vins algériens ou des vins de gros degrés obtenus par concentration de moûts.

5. — Un procédé un peu simpliste, peut-être, mais qui donnerait s'il était mis au point certainement quelques résultats, est celui du simple « *troc* ». Il est aussi ennuyeux pour le Brésil de jeter du café à la mer que pour la France d'avoir des excédents excessifs de vins.

Des accords seraient souhaitables, qui tendraient à échanger ces marchandises.

Mais la théorie mercantiliste a encore des adeptes nombreux et seul l'argent a une valeur pour bien des pays.

On pourrait peut-être régler au moins une partie de nos achats en marchandises, si ce n'est la totalité.

Les intéressés tireraient certainement un bon profit d'un retour partiel, tout au moins, à cette politique d'échange. Et tout en achetant un produit de provenance étrangère nous achèterions français : par l'intermédiaire du Brésil, l'amateur de café achèterait le vin du Champenois ou du Bourguignon.

6. — Il nous faut abaisser nos prix de vente au minimum : on a trop longtemps, en France, considéré chaque Américain ou chaque Anglais comme un milliardaire qu'on pouvait exploiter. Il faut renoncer à ces enfantillages et fournir à ces clients une marchandise à bas prix. Les Italiens ont débuté leurs ventes à perte aux Etats-Unis. Sans aller jusque-là, il faut savoir nous contenter d'un bénéfice réduit pour débuter, afin de gagner les divers marchés.

7. — Il nous faudrait de plus améliorer nos transports.

En baisser le prix au minimum et surtout aménager des bateaux, des wagons qui puissent sans risques d'avarie de la marchandise, par des températures extrêmes ou des contacts à l'air, transporter nos produits.

On a aménagé des bateaux pour le transport des bananes, d'autres pour celui de la viande frigorifiée, il serait peut-être bon de songer à notre vin : commençons sur une petite échelle, puisque nous exportons si peu pour le moment.

8. — *Les concentrés.* — A côté des vins fins, nous pourrions trouver matière à exportation dans les moûts concentrés.

Nous pourrions tout d'abord produire avec ce procédé des vins forts, de 15° et plus, qui pourraient concurrencer facilement les vins d'Espagne sur différents marchés.

Ils pourraient servir de vins de coupage pour bien des petits vins étrangers.

Nous aurions là un décongestionnement encore plus efficace du marché, puisque la concentration met en œuvre des volumes importants de liquide.

Mais un plus grand intérêt résiderait dans la vente de moûts concentrés sous forme de pâtes, de confitures, de sirops.

Du jour où nous userons de sirop de raisin comme de sirop de cassis ou de grenade ou de citron, son emploi pourra facilement gagner l'étranger. On pourra également vendre des vins édulcorés par ces moûts concentrés, les étrangers ayant souvent beaucoup de goût pour ces vins doux.

L'Australie fait d'ailleurs le commerce de tels vins, surtout avec l'Angleterre.

Enfin les abstinents consommeraient ces produits, qui ne passeraient plus pour des produits de luxe.

On pourrait également vendre des jus de raisin non fermenté, qui trouveraient preneurs dans cette même clientèle. Ces moûts concentrés, sirops, confitures, offrent, de plus, le grand intérêt de subir moins de frais que le vin :

Frais de transports moindres :

Moins de futaille,

Moins de frêt,

Moins de perte par avarie, les concentrés voyageant mieux que le vin,

Droits de douane moindres pour ces produits que pour le vin.

Dans nos colonies, ces produits trouveraient leur place, avec la consommation indigène abstinente.

N'élaborons toutefois pas de trop vastes plans avec ces indigènes. Leur pauvreté les empêchera le plus souvent de consommer ces produits.

9. — *Nos colonies.* — Nous avons vu plus haut la faible consommation de vins français dans nos possessions d'outre-mer, et la consommation parallèle de vins étrangers, même au Maroc.

Mais ce qui cause à nos vins les plus graves préjudices sont les « ersatz » malsains dont on facilite la vente parmi les indigènes.

Une consommation de bon vin contrôlé et marchand serait de beaucoup préférable pour la santé de ces gens buvant sans discernement.

Il faudrait pour cela dégrever les vins français allant aux colonies des charges qui pèsent sur eux : la clientèle indigène est pauvre, on ne peut lui offrir des vins coûteux ; il faut absolument obtenir un produit à faible prix, et on ne peut arriver à ce résultat qu'en exonérant de toutes charges ces marchandises déjà grevées par le transport.

C'est ce qu'ont fait les étrangers, et nous avons constaté les résultats qu'ils avaient obtenus, bien supérieurs aux nôtres.

Certaines de nos colonies, comme l'A. O. F. et l'A. E. F., ont un droit de douane pour l'entrée de nos vins.

Faisons des vins solides, pouvant aller sous les climats tropicaux sans risques d'avarie, et faisons-les voyager dans de bonnes conditions.

Il nous faut faire en ces pays une propagande active et intelligente en faveur de nos produits de la vigne : vin et concentrés.

M. Léon Douarche, le directeur de l'Office International du Vin, proposait, pour la vente aux colonies, la création d'une caisse de compensation, qui per-

mettrait aux négociants de vendre toujours au même prix, le plus bas possible, à notre clientèle coloniale.

Le projet mérite certainement une étude approfondie et sa réalisation peut fort bien faciliter les transactions.

Enfin, il faudra réprimer très énergiquement la fraude et interdire absolument la vente de produits nocifs et bon marché par certains trafiquants peu scrupuleux, produits qui non seulement concurrencent déloyalement nos vins, mais risquent d'abrutir complètement les races indigènes.

C'est en nos colonies que nous devrions trouver nos meilleurs clients et, malgré leur accroissement en étendue depuis les traités de paix, on ne constate qu'une baisse assez rapide des importations depuis 1913.

Il est temps d'y remédier énergiquement.

Dans la situation actuelle, il nous faut à tout prix décongestionner notre marché pour assurer le salut de la viticulture, et l'exportation étant encore le plus sûr moyen d'arriver à ce but, nous devons faire un effort pour obtenir son redressement, malgré les grosses difficultés qui s'y opposent.

C'est en développant ses débouchés anciens, en créant des débouchés nouveaux, que l'économie française pourra surmonter la crise terrible qui l'étreint.

Louis Plessis.
Ingénieur agricole M.

ACTUALITÉS

Situation du vignoble (M. N.). — Situation viticole et vinicole du Languedoc (E. F.). Le mécontentement dans les milieux viticoles : La manifestation de Bordeaux.

Situation du vignoble. — La situation, dans l'ensemble du vignoble français est moins bonne qu'on ne le croit en général. Un retard végétatif d'au moins une quinzaine de jours n'est pas une bonne condition pour la future floraison. Des gelées assez sérieuses dans le département d'Oran, surtout dans la région de Mostaganem, d'autres dans les deux Charente et assez sérieuses dans le Libournais. Des chutes de grêle à plusieurs reprises dans l'arrondissement de Montpellier et dans celui de Béziers, de même dans l'Aude, etc., ont déjà entamé la récolte future qui se présentait bien dans ces arrondissements.

Enfin les pluies fréquentes et abondantes en Algérie et dans tout le Midi sont prometteuses d'invasion de Mildiou, qui aurait déjà causé de sérieux désastres, n'était la basse température exceptionnelle que nous avons subie pendant ce mois de mai et qui aurait beaucoup nui aux vignobles du Centre et du Nord de la France. Nos correspondants précisent bientôt les détails pour les diverses régions. — M. N.

Situation viticole et vinicole du Languedoc. — Depuis les pluies des 25 et 26 avril, la situation atmosphérique est restée indécise, et de nouvelles pluies sont survenues les 4 et 5 courant avec ciel orageux par la suite ; ce qui fait craindre les invasions de Mildiou. Dans notre dernier communiqué du 2 mai, nous avions recommandé de sulfater, puisqu'il est démontré que les traitements doivent être préventifs ; mais parce qu'il a fait quelques belles journées et que la végétation

n'était pas encore bien avancée, un assez grand nombre de viticulteurs qui restreignent les dépenses d'exploitation ont retardé le premier sulfatage jusqu'à maintenant. Surpris par les temps orageux et les orages locaux qui se déclenchent tous les jours sur les territoires de certaines localités, tous les viticulteurs se hâtent maintenant de sulfater.

Nous craignons bien qu'un bon nombre arrivent en retard et que les spores du Mildiou soient déjà développés. Certainement, dans une quinzaine de jours, nous aurons à constater des attaques visibles.

L'atmosphère orageuse provoque des chutes de grêle un peu partout. Le vignoble de l'arrondissement de Béziers a été assez éprouvé par la chute de gros grêlons dans les premiers jours de ce mois. Le sous-préfet et le professeur départemental d'agriculture se sont rendus sur les lieux pour constater les dégâts et donner des conseils aux viticulteurs. Ce qui prouve l'importance des pertes. Le 8 courant, alors que le ciel paraissait pur à Montpellier, un gros orage de grêle s'abattait sur le territoire de la commune de Gignac, située à 30 kilomètres à peine du chef-lieu du département. D'autres se sont produits après.

Depuis les premiers jours de mai, la végétation de la vigne fort en retard cette année se développait rapidement et la sortie des grappes était satisfaisante dans notre région méridionale. Il est à craindre que cette annonce de bonne récolte soit contrariée par les intempéries et les invasions menaçantes de Mildiou.

Il faut redoubler de vigilance et effectuer plusieurs sulfatages, à la suite les uns des autres, sans négliger les soufrages.

« L'ébourgeonnage » consistant à enlever les pousses qui se développent sur les souches en dehors des coursons, doivent être enlevées pour aérer les pieds de vigne, et supprimer des « gourmands ». On aura ainsi moins de matière anticryptogamique à employer, et la végétation du pied dégagé sera plus vigoureuse. De plus, le cep éclairci laisse circuler l'air qui assainit et ne favorise pas le développement du Mildiou.

Il faut commencer à surveiller les jeunes greffes de ce printemps. Les dégager délicatement et enlever les drageons des plants américains s'il y a lieu. Ne pas confier ce travail à un personnel inexpérimenté ou maladroit.

Il est imprudent de remuer la terre humide, pendant la période critique de l'éclosion des spores du Mildiou. On risquerait de perdre la récolte.

Dans les sulfatages, mélanger aux bouillies cupriques 125 gr. de permanganate de potasse agricole, si l'on aperçoit quelques taches d'Oïdium. Avoir soin de faire dissoudre le permanganate avant de faire le mélange.

Marchés vinicoles et défense du vin. — Malgré l'annonce de gelées, d'orages de grêle ou la menace d'invasion de Mildiou, le marché des vins ne s'est pas amélioré. Les cours, dans notre région méridionale, restent stationnaires autour de 4 fr. 25 le degré.

Au port de Sète, les vins d'Algérie se cotent 6 fr. 25 à 6 fr.75 le degré quai Sète ; mais les affaires sont rares et les arrivages peu importants. Il est vrai que les vins d'Algérie pénètrent en France surtout par le port de Rouen.

On fait des offres sur souches pour la récolte prochaine à des prix dérisoires qui ne sont pas acceptés par nos viticulteurs ; aussi on ne signale aucune affaire de ce genre malgré le besoin d'argent d'un grand nombre d'exploitants qui recevraient avec plaisir des acomptes sur la récolte future. Nos derniers marchés ont d'ailleurs été consacrés, par les viticulteurs qui s'y sont rendus, aux parlottes ou discussions sur les élections municipales. C'est drôle, comme à chaque période électorale, malgré le marasme des affaires et l'acuité de la crise économique, la politique de parti ou de personnes prend le dessus.

On ne tient aucun compte de la valeur des candidats, au point de vue agricole, viticole ou économique, même dans les localités rurales. Et peut-être plus que dans les villes. Dans certains villages où les municipalités sortantes composées de politiciens d'extrême-gauche, souvent ne possédant rien, n'ayant aucune valeur personnelle et dilapideurs des deniers publics, on a réélu les mêmes hommes, malgré la présentation de propriétaires intelligents ne s'étant jamais occupés de politique.

Cette mentalité est déconcertante et rebute ceux qui travaillent avec désintéressement au relèvement moral et économique du pays. La presse politique ré-

gionale et locale a une grande responsabilité dans ce désordre et ce manque de sens pratique, pendant toutes les périodes électorales.

Depuis fin avril, vous n'entendez plus les paysans se plaindre de la mévente du vin ni de la lourdeur des impôts. Si vous vous arrêtez sur les places publiques où les ouvriers agricoles et les petits propriétaires se rendent après leur travail, si vous pénétrez dans les petits cafés de villages, les conversations roulent toutes sur les élections. On fait des pronostics avant, et on commente après, non sur la valeur des candidats ou des élus, mais sur leur teinte plus ou moins accentuée, sur la composition politique des conseils municipaux. Ils sont de gauche ou d'extrême-gauche. On critique ceux, très rares, où l'on a fait entrer un peu de tous les éléments politiques, parce que dans ces localités, on estime avec raison qu'un conseil municipal est plutôt une assemblée administrative que politique.

Dans un mois, lorsque cette fièvre politicienne, entretenue par une presse qui ne cherche qu'à vendre du papier, sera tombée, les viticulteurs, les agriculteurs reviendront à la réalité et recommenceront à se plaindre.

Nous ne manquerons pas de leur dire, lorsque nous irons dans les villages, que s'ils sont malheureux, c'est en grande partie de leur faute.

Depuis la guerre, la mentalité des élus est déplorable et les finances nationales, départementales et communales sont au pillage. Comme on réélit même ceux qui sont condamnés à la prison pour mauvaises gestions, les politiciens qui arrivent nouvellement ne se gênent pas pour dépenser l'argent des contribuables à se faire des réclames personnelles et même à s'enrichir eux-mêmes.

Cette mentalité déplorable finira-t-elle un jour ? Nous en doutons...

Revenons à notre situation peu brillante.

Les Associations corporatives, un peu endormies par la période électorale, vont peut-être se réveiller, si elles n'ont pas à leur tête des hommes qui recherchent les honneurs et les décorations.

Un sénateur de l'Hérault écrit sur un journal du Midi que s'il était président du Conseil, il réunirait immédiatement à Paris toutes les organisations viticoles qualifiées de France et d'Algérie pour élaborer un nouveau projet de statut viticole, que le Parlement devrait voter dans les 5 jours. Nous avons toujours été partisan de cette consultation, au lieu d'écouter un seul homme bien disqualifié en ce moment.

Pendant ce temps, les Compagnies de chemins de fer demandent à rétablir les anciens tarifs de transport des vins ; mais l'Etat ne parle pas de diminuer les droits de circulation, relevés de 5 fr. parce que les transports avaient diminué.

Voudra-t-on enfin, dans les Associations viticoles, s'occuper de ces questions pratiques ? — E. F.

Le mécontentement dans les milieux viticoles. La manifestation de Bordeaux. — Le malaise que nous avons signalé dans les régions viticoles se transforme en mécontentement nettement formulé. Nous sommes à l'aube d'une période où la résistance à l'application des lois mal faites va se traduire par des actes regrettables. Déjà, le Sud-Ouest a bougé. Le 28 avril, une très importante manifestation, avec cortège de plus de 20.000 personnes, a été organisée à Bordeaux. Les revendications de la propriété et du commerce, tous deux victimes du régime du statut viticole, ont été résumées dans l'ordre du jour suivant, adressé au chef du Gouvernement. Le ton, correct mais très énergique, en sera remarqué.

Ordre du jour

à Monsieur le Président du Conseil,

Considérant qu'aucune région de France n'est, à l'heure actuelle, aussi cruellement frappée que la Gironde, ce dont les statistiques fournissent la preuve irréfutable, ainsi que la dépréciation massive de l'hectare de vignes en Bordelais ;

Que si la surproduction de vin globale métropolitaine et algérienne est de trente pour cent, la Gironde n'a de ce fait aucune responsabilité, que la superficie plantée y est en diminution, savoir : en 1875, 188.000 hectares ; en 1907, 142.213 hectares ; en 1920, 135.940 hectares ; en 1933, 130.971 hectares ; que l'arrachage des vignes s'y poursuit à un rythme accéléré ;

Considérant l'impossibilité où se trouvent les viticulteurs girondins de payer les ouvriers agricoles et d'assurer les frais d'exploitation et de culture ;

Considérant que la répercussion constante de la crise viticole sur l'activité du commerce des vins, atteint dans les mêmes proportions que la viticulture et sur l'ensemble des activités annexes à la viticulture et au commerce ;

Considérant la carence du législateur qui loin d'alléger les charges grevant les vignobles : impôts, assurances, intérêts des dettes, frais de justice, régie, transports, droits de succession, etc., ne cesse de les aggraver au point que ces charges sont hors de proportions avec les ressources actuelles de la viticulture ;

Considérant que l'exportation des vins à appellation d'origine est sacrifiée aux exigences de certaines grosses industries ;

Considérant que l'exportation française de la majorité des produits agricoles et industriels a doublé en quantité depuis la période d'avant-guerre tandis que l'exportation de nos vins a diminué dans la proportion de 60 à 80 % ;

Considérant que l'exportation des vins français est éprouvée plus que toute autre, alors que les pays étrangers autrefois nos clients et où la demande de nos vins subsiste, importent de plus en plus des vins d'autres pays dont les gouvernants ont mieux défendu la viticulture et le commerce des vins ;

Considérant que les vins de Bordeaux ont toujours trouvé leur débouché principal à l'étranger, le marché national ou même colonial étant absolument incapable de les absorber ;

Considérant que la manière dont a été appliqué vis-à-vis de certains pays étrangers le système des contingents, est ruineuse pour le vins de Bordeaux et le commerce des vins, ruine que ne semblent remarquer ni le ministère de l'Agriculture, ni le ministère du Commerce, ni les services des Affaires étrangères ;

Considérant que notre viticulture et notre commerce bordelais, qui sont à la veille de disparaître, n'ont obtenu jusqu'ici des pouvoirs publics que des paroles qui n'ont été suivies d'aucun effet pratique ;

20.000 manifestants représentant les vignerons girondins, le commerce des vins de Bordeaux, les industries annexes, la propriété bâtie et non bâtie ;

Protestent : Contre toute assimilation de leurs revendications, avec celles de partis politiques ;

Réclament :

1° En tout premier lieu et avant toute autre chose que le Gouvernement et le Parlement adoptent d'extrême urgence une politique d'Exportations de nos vins, et que notamment dans les accords commerciaux, qui prévoient l'entrée en France de marchandises contingentées, il soit exigé en retour l'achat en France d'une quantité déterminée de vins à appellations d'origine régulièrement consacrées depuis au moins 1926, basé sur la moyenne de nos exportations de 1900 à 1913 ;

Les manifestants tiennent à affirmer que s'ils n'obtiennent pas gain de cause sur ce point essentiel, tout ce que l'on pourra obtenir par ailleurs, si utile que cela puisse paraître, sera insuffisant et inefficace ;

2° Que toutes facilités de renouvellement des avances de la Caisse de Crédit Agricole soient données aux viticulteurs, pour le remboursement de leurs emprunts et que la Caisse de Crédit Agricole accorde immédiatement aux viticulteurs bordelais de nouvelles avances, et ce sans maximum, mais en tenant simplement compte de l'importance et de la valeur des gages ;

3° Que de larges délais soient accordés pour le paiement des impôts aux exploitations déficitaires, avec réajustement des charges fiscales directes ou indirectes et, notamment, reclassement fiscal des terres, immeubles et entreprises ;

4° Que ces dégrèvements fiscaux soient l'aboutissement d'une politique d'économies, réalisées notamment par la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses publiques ;

Les principales organisations professionnelles, privées depuis longtemps des fruits de leur labeur, signifient aux Pouvoirs publics et aux parlementaires que satisfaction doit être donnée sans délai aux revendications qui précèdent, et qui doivent être considérées comme l'expression formelle et définitive de la volonté de la production et du commerce girondins.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix de vente de gros à gros : vin rouge 9°, 95 fr. et au-dessus ; 10°, 105 fr. et au-dessus; Vin blanc ordinaire, 130 fr. Vin blanc supérieur, 145 fr.

Prix de vente en demi-gros : Vins rouges ordinaires à emporter, 9°, 165 fr. et au-dessus; 10°, 185 fr. et au-dessus. Vin blanc ordinaire, de 9°, 230 fr. et au-dessus, 9° 1/2 à 10°, 250 fr. et au-dessus l'hectolitre. Droits compris.

Prix au détail : vin rouge 1er choix, de 560 fr. ; vin blanc dit de comptoir, 600 fr. Picolo, 600 fr. Bordeaux rouge vieux, 975 fr. Bordeaux blanc vieux, 1000 fr. ; la pièce rendue dans Paris, droits compris, au litre, 1 fr. 60 à 3 fr.

Bordeaux. — Vins rouges 1933, 1ers crus Médoc, de 9.500 à 11.000 fr. ; 2es crus, de 4.500 à 5.500 fr. ; 1ers crus, Saint-Emilion, Pomerol, de 4.000 à 5.000 fr. ; 2es crus, de 2.800 à 2.300 fr. ; Paysans, 1.500 à 1.800 fr — Vins rouges 1932, 1ers crus Médoc, de 3.200 à 4.000 francs; 1ers crus Graves, 2.600 à 3.500 fr. ; 2es crus, 2.300 à 3.000 fr. le tonneau de 900 litres; Paysans, » à » fr. — Vins blancs 1933, 1ers Graves supérieurs, de 2.600 à 3.500 fr.; Graves, 2.300 à 2.900 fr. en barriques en chêne.

Beaujolais. — Mâcon 1res côtes, de 175 à 250 fr. ; Mâconnais, 150 à 180 fr. ; Blancs Mâconnais 2e choix, 250 à 300 fr. Blancs Mâcon, 1res côtes, 300 à 500 fr.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins blancs de Sologne, 120 à 150 fr. Vins blancs de Blois, 110 à 130 fr.

Vins de Touraine : Vouvray, 300 à 500 fr.; Vouvray supérieurs, 600 à 1200 fr. Blancs, 5 fr. 50 à 6 fr. ; Rouges, 6 fr. ; Rosés, 6 à 7 fr.

Vins d'Anjou : Rosés, 350 à 550 fr.; Rosés supérieurs, 600 à 900 francs. Blancs supérieurs, 800 à 1.000 fr.; Blancs têtes, 1.000 à 1.200 fr.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1934, 250 à 300 fr. Gros plants 90 à 130 fr. la barrique de 228 litres prise au cellier du vendeur.

Charentes. — Vins pour la distillation de 3 fr. à 5 fr. à la propriété.

Algérie. — Rouges, de 4 fr. » à 4 fr. 50 le degré. Blanc de rouge, 4 fr. 25 à 4 fr. 50.

Midi. — *Nîmes* (*13 mai 1935*). — *Cote officielle :* Vins rouges, Montagne, de 4 fr. » à 4 fr. 50 le degré; Costières, 5 fr. » à 5 fr. 50; Trois-six B. G. » fr.; trois-six de marc, 370 à 375 fr. Eau-de-vie de marc, 355 à 360 fr.

Montpellier (*14 mai*). — Vins rouges, de 4 fr. 50 à 5 fr. », logés, » à » le degré ; Rosé, » à » fr.; Blanc de blanc, » fr. » à » fr. »; Eau-de-vie de marc à 52°, 345 à » fr.; Eau-de-vie de vin à 86°, 375 à 380 fr. Marc à 86°, 350 fr. à » fr. les 100 degrés. Alcool extra-neutre, 410 à » fr.

Béziers (*10 mai*). — Vins rouges, 4 fr. » à 4 fr. 50; Rosés, » fr. » à » fr. »; blancs, 4 fr. » à 4 fr. 50; 3/6 de marc 86°, de 340 à 350 fr.; Eau-de-vie de marc 52°, », de » à » fr.; 3/6 pur vin 86°, 350 à 360 fr.

Minervois (*12 mai*). — Marché d'Olonzac, 4 fr. 50 à » fr. » le degré.

Perpignan (*11 mai*). — Vins rouges 8°5 à 12°, de 4 fr. » à 4 fr. 25 le degré.

Carcassonne (*11 mai*). — Nouveaux de 4 fr. 25 à 4 fr. 75 le degré.

Narbonne (*13 mai*). — Vins rouges 8°5 à 12°, de » fr. » à » fr. ». Vins rouges 12° et au-dessus, » fr. » à » fr.

Plants américains. — Les cours actuels s'établissent à peu près au niveau des prix suivants : Racines : Variétés courantes, 130 à 180 fr ; Franco-américains, 160 à 200 fr.; Berlandieri courants, 270 à 300 fr. ; Berlandieri variétés spéciales, 400 à 500 fr. — Greffés : Variétés courantes, 400 à 500 fr.; variétés spéciales (Berlandieri, etc.), 650 à 800 fr. — Boutures : Variétés courantes, 120 à 150 fr. — Greffables : Variétés spéciales (Berlandieri, etc.), 200 à 250 fr. Selon quantités, variétés et porte-greffes.

COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, prix minimum 81 fr. le quintal, orges, 47 fr. à 49 fr.; escourgeons, 48 fr. à 50 fr.; maïs, 40 fr. à 51 fr. »; seigle, 51 fr. » à 52 fr. »; sarrasin, 55 fr. à 57 fr.; avoines, 39 fr. » à 44 fr. — Sons, 28 fr. à 32 fr. — Recoupettes, de 25 à 29 fr. — Farines, 158 fr.

Pommes de terre. — Hollande, de 75 à 110 fr., saucisse rouge, de 60 à 72 fr.; Esterling, de 60 à 68 fr. — Nouvelles d'Algérie, 100 à 200 fr.; du Midi, 200 à 220 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kgs à Paris : Paille de blé, 110 fr. à 145 fr.; paille d'avoine, de 120 fr. à 155 fr.; paille de seigle, 110 fr. à 145 fr.; luzerne, 180 fr. à 225 fr.; foin, 220 fr. à 290 fr.

Semences fourragères. — Trèfle violet, de 450 à 675 fr.; féveroles, de 64 à 66 fr.; sainfoin, 150 à 135 fr.

Tourteaux alimentaires (Marseille). — Tourteaux de lin, les 100 kgs, 80 fr. »; Coprah, 62 à 70 fr.; Arachides extra blancs, à 56 fr.

Sucres. — Sucres base indigène n° 3, 100 kgs, 182 fr. 50 à 183 fr. 50.

Bétail (La Villette le kg viande nette suivant qualité). — Bœuf, 5 fr. » à 15 fr. 50. — Veau, 6 fr. » à 12 fr. 20. — Mouton, 6 fr. » à 30 fr. ». — Demi-Porc, 5 fr. » à 7 fr. ». — Longe, de 7 fr. 50 à 10 fr. 20.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 10 fr. » le kg. — Acide citrique, 11 fr. » le kg. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kgs. — Anhydride sulfureux, 210 fr. à » fr. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche), 16 fr. 30; sulfate de potasse 46 %, 91 fr. 50; chlorure de potassium 49 %, 67 fr. 20; *Engrais azotés* : Tourteaux d'arachides déshuilés 8 % d'azote, 42 fr.; Nitrate de soude 15,5 % d'azote de 90 fr. 50 à 94 fr. 75 les 100 kgs. — Nitrate de chaux 13° d'azote, 72 fr. 50 à 75 fr. 50 les 100 kgs; sulfate d'ammoniaque (20,40 %), 93 fr. 50 à 95 fr. »; *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 26 fr. 50 à 28 fr. 50 les 100 kgs; superphosphate d'os (G. M.), (0.15 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 53 fr. 50. — Phosphates : Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 50 fr. ». — Cyanamide en grains 20 % d'azote, 100 à 103 fr. — Sang desséché moulu (10 à 12 % azote organique), l'unité, 7 fr. 75 ; corne torréfiée (13 à 15 % azote organique), 7 fr. 75 l'unité. — Dolomagnésie, 23 fr. les 100 kilos.

Soufres : Sublimé, 88 fr. 50; trituré, 69 fr 50. — Sulfate de cuivre macclesfield gros cristaux, janvier, 127 fr. les 100 kgs; neige, 132 fr. ». — Sulfate de fer, cristallisé 100 kgs, 26 fr. — Chaux, 31 fr. — Chaux blutée, de 70 % = 76 fr. la tonne. — Plâtre cru tamisé, 45 fr. — Carbonate de soude Solvay, 44 fr. » (par 10 tonnes, pris à l'usine 7 fr. par sac en plus) ; au détail 95 à 105 fr. les 100 kilos. — Nicotine à 800 gr., 350 fr. — Arséniate de plomb, 690 fr. en bidons de 30 kgs, 800 fr. en bidons de 10 kgs, 900 fr. en bidons de 5 kgs et 1.000 fr. en bidons de 2 kgs. — Arséniate de chaux (calarsine en poudre). Dose d'emploi : 500 grs. par hectolitre de bouillie. En fûts fer, de 50 kgs, 5 fr. 25 le kg. En fûts fer de 20 kgs, 8 fr. 75 le kg. En boîtes fer de 2 kgs., 7 fr. 25 le kg. En boîtes fer de 1 kg., 5 fr. 25 le kg. — Suifs glycérinés, 80 %, 415 fr. les 100 kgs.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles Centrales de Paris : les 100 kilos. Oranges, 280 à 350 fr. — Poires de choix, 800 à 1.300 fr. ; communes, 80 à 300 fr. — Pommes choix, 400 à 800 fr. — Pommes communes, 250 à 400 fr. — Bananes, 350 à 425 fr. — Fraises, 850 à 1.600 fr. — Cerises, 1.400 à 1.600 fr. — Artichauts d'Alger, de 100 à 170 fr. — Choux-fleurs, 75 à 300 fr. — Epinards, 40 à 80 fr. — Tomates du Maroc, 400 à 850 fr. — Oignons, 60 à 80 fr. — Poireaux, 70 fr. les 100 bottes. — Laitues du Midi, 60 à 90 fr. le 100. — Radis, 40 à 60 fr. les 100 bottes. — Asperges, 150 à 450 fr. — Petits pois, 300 à 350 fr.

Le Gérant : H. Buron.

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.